

RÉPONSES DE GAZIFÈRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'ACEFO

DÉPENSES D'EXPLOITATION

1. **Référence :** B-0009, GI-2, document 1.3, page 2, note 6.

Préambule :

« (6) Le dépassement budgétaire du service des Opérations s'explique principalement par l'augmentation des frais de main-d'œuvre contractuelle de 347.3 (000\$), des salaires de 202.1 (000\$), des frais de consultants professionnels de 113.5 (000\$) et des frais d'entretien du parc de véhicules de 100.8 (000\$). » (Nous soulignons)

Demande :

- 1.1 Veuillez expliquer en détail chacun des quatre montants de dépassements mentionnés à la référence.

Réponse 1.1 :

Les explications de ces quatre écarts budgétaires sont présentées à la pièce GI-2, document 1.3.1 aux notes de bas de page 9 (*Salaires*), 10 (*Frais professionnels – consultants*), 12 (*Main-d'œuvre contractuelle*) et 13 (*Frais de fonctionnement et maintenance du parc de véhicules*).

2. **Référence :** B-0009, GI-2, document 1.3, page 2, note 8.

Préambule :

« (8) L'augmentation des dépenses du service de l'administration [sic] est principalement liée aux avantages sociaux de 387.9 (000\$), services entre compagnies affiliés [sic] de 68.4 (000\$), location des locaux de 59.0 (000\$), frais d'audit comptable de 56.6 (000\$), contrebalancés par les salaires inférieures [sic] de 200.7 (000\$), desquels est déduite l'allocation aux activités non-réglentées [sic] de ces écarts. » (Nous soulignons)

Demande :

- 2.1 Veuillez expliquer en détail chacun des cinq montants d'écarts mentionnés à la référence.

Réponse 2.1 :

L'écart relatif aux avantages sociaux s'explique par l'augmentation de la bonification à un montant de 53.7 (000\$). De plus amples explications à cet égard sont présentées en réponse à la question 3.2 de la présente demande de renseignements. Cet écart s'explique également par l'augmentation des autres avantages sociaux à un montant de 334.2 (000\$). L'explication détaillée à cet égard se trouve à la note 8 de la pièce GI-2, document 1.3.1.

L'écart relatif aux salaires est expliqué à la note 9 de la pièce GI-2, document 1.3.1.

L'écart relatif à la location des locaux est expliqué à la note 6 de la pièce GI-2, document 1.3.1. De plus, l'application en 2022 de la norme comptable ASC 842 a engendré un changement de présentation financière des contrats de location aux résultats, ce qui a eu pour impact une dépense supplémentaire de 32.2 (000\$), soit plus de la moitié de l'écart observé.

Pour ce qui est de l'écart relatif à l'augmentation des frais d'audit comptable, la variation s'explique par la hausse de ces frais à un montant de 32.0 (000\$) en 2021 et à un montant de 27.0 (000\$) en 2022. La charge de 2022 comprend d'ailleurs l'augmentation de 2021, communiquée à Gazifère en avril 2022. La hausse des frais d'audit est liée à une réévaluation de la charge de travail à réaliser par les auditeurs.

L'écart relatif aux services entre compagnies affiliés s'explique par le fait que le budget des années 2021 et 2022 avait été établi sur la base de la prévision 2020 (4+8) qui était trop conservatrice, comparée à la moyenne des trois années précédentes soit 135.0 (000\$). En 2022, ces coûts se sont chiffrés à 99.3 (000\$).

3. **Références :** (i) B-0006, GI-1, document 1, pages 1 et 2;
(ii) B-0009, GI-2, document 1.3.1, page 1;
(iii) B-0017, GI-5, document 1, page 1;
(iv) R-4199-2022, C-ACEFO-0004, page 6, tableau ACEFO-1.

Préambule :

- (i) « Pour une deuxième année consécutive, l'entreprise n'a pas atteint le rendement autorisé, et ce, malgré ses efforts en cours d'année pour limiter ses dépenses. En effet, dans un contexte où les dépenses d'exploitation tendaient à être supérieures au budget approuvé, la direction de l'entreprise a mis en place des consignes visant à restreindre ses dépenses de manière exceptionnelle pour une partie de l'année 2022. Cette décision s'est traduite notamment par un gel d'embauche partiel, une réévaluation des dépenses à engager auprès des fournisseurs de services externes et une réduction des dépenses associées aux déplacements. Ces efforts auront permis de limiter l'augmentation des charges relatives à certains postes de dépenses pour lesquels Gazifère constatait une augmentation importante et pour lesquels elle disposait d'une marge de manoeuvre plus limitée, dont : les avantages sociaux (l'augmentation est attribuable à des coûts plus élevés pour les contributions gouvernementales, les assurances collectives et les autres avantages sociaux) et la main-d'oeuvre contractuelle (l'augmentation est attribuable à une augmentation significative des coûts de main-d'oeuvre contractuelle depuis l'élaboration du budget, au printemps 2022, et ce, en raison notamment de la pénurie de main-d'oeuvre et de la forte inflation).

Gazifère a donc réalisé un bénéfice net réglementé de 4 015 211 \$ (voir la pièce GI-6, document 1, page 1, ligne 11). Le rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire en 2022, au taux de 9,10 %, se chiffre à 4 789 820 \$ (voir la pièce GI-6, document 1, page 1, ligne 13). Ainsi, le manque à gagner, entièrement à la charge de Gazifère, après impôts, se chiffre à 774 609 \$ (voir la pièce G 1 I-6, document 1, page 1, ligne 15) ou 1 053 889 \$ avant impôts (voir la pièce GI-6, document 1, page 1, ligne 21). » (Notes de bas de page omises; nous soulignons)

- (ii) Pour le poste « Bonification », à la ligne 2 et colonne 7, Gazifère montre un écart défavorable de 6% entre la cause 2022 et la fermeture 2022.

(iii)

Gazifère Inc. Sommaire des indices de qualité et performance réelle 2022			
Indices de qualité	Indices de performance	Pondération	Performance réelle 2022
Entretien préventif	Respect du programme d'entretien préventif	20 %	100 %
Rapidité de réponse aux situations d'urgence	Réponse à l'intérieur d'un délai maximal de 35 minutes	20 %	97,03 %
Fréquence de lecture des compteurs	Pourcentage des compteurs lus selon la politique	20 %	92,03 %
Rapidité de réponse aux appels téléphoniques	Réponse aux appels téléphoniques en 30 secondes ou moins	20 %	82,24 %
Satisfaction de la clientèle ²	Pourcentage du niveau de satisfaction envers la prestation de service	20 %	90 %
Indice global (moyenne pondérée)			92,26 %

(iv)

Tableau ACEFO-1
Résultats des indicateurs de performance de Gazifère
2020 et 2021

Indicateur	2020	2021	Écart
Rapport de l'entretien préventif	100%	100%	0%
Rapidité de réponse aux situations d'urgence	99,22%	97,84%	-1,38%
Fréquence de lecture des compteurs	94,18%	93,95%	-0,23%
Rapidité de réponse aux appels téléphoniques	92,33%	86,26%	-6,07%
Sondage de satisfaction de la clientèle	91%	89%	-2%

Demandes :

3.1 Veuillez fournir une estimation des sommes épargnées pour 2022 par les mesures mentionnées à la référence (i), mises en place en juillet 2022.

Réponse 3.1 :

Il est difficile d'estimer le montant épargné par les différentes mesures mises en place à compter du mois de juillet, notamment en ce qui a trait à la réévaluation des dépenses à engager auprès des fournisseurs de services externes et à la réduction des déplacements.

Les mesures se résument essentiellement à un gel d'embauche et à un contrôle serré des autres postes de dépenses afin de reporter toute dépense, sans compromettre les activités et le service de Gazifère. Ainsi, et bien qu'il soit difficile de quantifier les économies réalisées par mesure, d'autres mesures ont été mises en place pour contribuer à limiter les dépenses en cours d'année:

- Report de différentes activités promotionnelles ;
- Limitation des dépenses de formations ou de conférences ;
- Limitation des activités d'équipe.

En ce qui a trait à l'économie relative au gel d'embauches, Gazifère est en mesure d'affirmer que du mois de juillet 2022 au mois de décembre 2022, 16 postes sont intentionnellement demeurés vacants pour une période de temps variant entre 1 et 6 mois, ce qui inclut 3 nouveaux postes qui n'ont pas été pourvus. Gazifère estime à environ 300.0 (000\$) les économies de salaires (capital et dépenses d'exploitation) et à plus ou moins 100.0 (000)\$ les avantages sociaux ainsi réalisés, pour un total de 400.0 (000\$) d'économies découlant du gel d'embauches.

- 3.2** Veuillez justifier que le montant réel de bonification pour 2022 ait dépassé la valeur autorisée pour 2022 (référence (ii)) dans un contexte où l'entreprise n'a pas atteint le rendement autorisé et qu'elle a dû déployer des efforts en cours d'année pour limiter ses dépenses, tel que mentionné à la référence (i).

Réponse 3.2 :

Au moment de préparer le budget de l'année 2022, soit au printemps 2020, Gazifère a utilisé, aux fins de sa prévision budgétaire, une estimation réaliste comparable aux données historiques afin de prévoir le montant attribuable à la bonification.

Au réel, la bonification est déterminée en fonction d'indicateurs de performance dont le détail est confidentiel mais est lié à la performance d'Enbridge, de Gas Distribution and Storage (GDS) et des employés de Gazifère. Ce montant est celui qui a été facturé à Gazifère pour l'année 2022 par l'entremise du mécanisme d'allocation corporative.

Eu égard au contexte de bonification, Gazifère rappelle que la bonification fait partie de la rémunération globale de ses employés, ce qui lui permet d'attirer et de maintenir les ressources nécessaires à la prestation du service, dans le meilleur intérêt de sa clientèle. De plus, dans sa décision D-2023-055, la Régie, en réponse aux préoccupations de l'ACEFO quant au lien entre la bonification des employés de Gazifère et la performance d'Enbridge et de GDS, a considéré que l'expertise issue des services partagés d'Enbridge contribue au professionnalisme des services offerts par le Distributeur auprès de sa clientèle et n'a pas jugé nécessaire de retenir les recommandations de l'intervenant concernant l'examen de la méthode d'établissement de la bonification¹.

¹ D-2023-055, R-4194-2022 Phase 2, par. 162

De plus, Gazifère n'a pas réussi à atteindre son rendement autorisé pour l'année 2022, l'écart de bonification entre la prévision et le réel a donc été entièrement assumé par les actionnaires de Gazifère.

- 3.3** Veuillez justifier que le montant réel de bonification pour 2022 ait dépassé la valeur autorisée pour 2022 (référence (ii)) dans un contexte où le résultat de trois indicateurs de performance de Gazifère sur cinq sont en détérioration en 2022 par rapport à 2020 et 2021 (références ((iii) et (iv))).

Réponse 3.3 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 3.2 de la présente demande de renseignements.

Par ailleurs, les résultats des indices de qualité du service sont soumis à titre indicatif, afin que la Régie s'assure que les excédents de rendement ne se font pas au détriment de la qualité du service rendu par Gazifère. Considérant 1) le manque à gagner constaté pour l'année 2022, 2) les explications fournies au dossier et 3) le résultat de l'indice de performance global qui se chiffre à 92,26%, Gazifère estime qu'elle a démontré que la qualité de son service est demeurée une priorité en 2022.

- 3.4** Veuillez indiquer si l'atteinte du rendement autorisé, mentionné à la référence (i), est un indicateur qui sert dans l'établissement de la Bonification dont il est question à la référence (ii). Dans la négative, veuillez justifier de ne pas tenir compte de cet indicateur.

Réponse 3.4 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 3.2 de la présente demande de renseignements.

- 3.5** Pour chacun des cinq indicateurs apparaissant à la référence (iii), veuillez indiquer s'il sert dans l'établissement de la Bonification dont il est question à la référence (ii). Dans la négative, veuillez justifier de ne pas tenir compte de cet indicateur.

Réponse 3.5 :

Gazifère réfère l'intervenant aux réponses 3.2 et 3.3 de la présente demande de renseignements.

4. Références : B-0009, GI-2, document 1.3.1, page 3, note 7.

Préambule :

«

⁷ Primes d'assurances

Écart généré par une augmentation des frais d'assurance au cours du 2^e trimestre de 2022, suite au renouvellement du contrat d'assurance dont certaines protections s'appliquent directement à Gazifère comme entreprise individuelle puisque la couverture offerte à Enbridge ne convenait pas aux besoins de Gazifère.

308,4

»

Demande :

- 4.1** Veuillez élaborer sur la problématique expliquant le dépassement de 308,4 (000\$) pour les Primes d'assurance, mentionné à la référence, en expliquant notamment pourquoi la couverture offerte à Gazifère ne convenait pas aux besoins de Gazifère et en indiquant les montants qui auraient été épargnés si une telle couverture avait été retenue

Réponse 4.1 :

Contrairement aux écarts ciblés par l'ACEFO dans ses questions précédentes, l'écart de 308.4 (000\$) des frais d'assurances ne représente pas un dépassement par rapport au budget autorisé 2022, mais plutôt une augmentation par rapport à la dépense de l'année historique 2021. Le dépassement budgétaire en 2022 est au montant de 184.1 (000\$), comme indiqué à la note 14 de la pièce citée en référence.

À la note 7 de cette pièce, Gazifère explique que la prime d'assurance a subi une forte augmentation lors du renouvellement du contrat au 2^e trimestre de l'année 2022.

Dans les années antérieures, Gazifère a bénéficié d'économies d'échelle. Or, lors du processus de renouvellement des assurances, une analyse des besoins et des risques de chaque unité d'affaires d'Enbridge a été réalisée et il a été constaté que les couvertures « biens et immeubles » et « responsabilité civile » ne convenaient pas pour une entreprise de la taille de Gazifère, entre autres, car elles comportaient une franchise de 100M\$, ce qui n'était pas approprié eu égard à la tolérance au risque de l'entreprise.

Enbridge, qui assume à travers les services partagés, la responsabilité de magasiner et de conclure les contrats d'assurance, a donc approché plusieurs fournisseurs et a reçu plusieurs refus en réponse à sa demande d'obtenir des soumissions pour une entreprise individuelle de services publics. Il importe de souligner que le bassin de fournisseurs est, de plus, très limité. Par ailleurs, plusieurs incidents liés aux services publics ont eu lieu en Amérique du Nord dernièrement, ce qui a fait grimper les prix du marché.

Considérant que d'un point de vue de la gestion du risque, il n'est pas possible pour Gazifère de renoncer à une protection individuelle adaptée à sa réalité, il n'est pas pertinent, voir même possible, de calculer l'épargne en lien avec une approche de couverture différente.

NOMBRE DE CLIENTS, VOLUMES ET REVENUS TOTAUX

5. **Références** : (i) R-4122-2020, B-0160, page 8, tableau 2;
(ii) R-4199-2022, B-0069, pages 7 et 8, réponse 5.1;
(iii) B-0008, GI-2, document 1.2.1, page 1;
(iv) B-0008, GI-2, document 1.2.1, page 2, note 6;
(v) B-0008, GI-2, document 1.2.1, page 2, note 4;
(vi) B-0008, GI-2, document 1.2.1, page 2, note 5.

Préambule :

(i) «

Tableau 2 – Comparaison des résultats par secteur de marché

	Type de clients ¹⁶	Nombre moyen de clients – fermeture	Nombre moyen de clients - Cause	Écart (%)	Volumes reels normalisés (1000 m³)	Volumes prévus normalisés (1000 m³)	Écart (%)
2014	Résidentiel	36 824	36 823	0.0	63 526	63 711	(0.3)
	Commercial	3 080	3 093	(0.4)	59 874	59 175	1.2
	Industriel	13	14	(7.1)	46 656	43 464	7.3
Total		39 917	39 929	(0.0)	170 057	166 350	2.2
2015	Résidentiel	37 586	37 481	0.3	63 612	64 799	(1.8)
	Commercial	3 133	3 139	(0.2)	59 650	59 428	0.4
	Industriel	14	13	6.4	46 044	43 968	4.7
Total		40 733	40 633	0.2	169 305	168 194	0.7
2016	Résidentiel	38 179	38 624	(1.2)	64 985	67 671	(4.0)
	Commercial	3 168	3 213	(1.4)	61 805	61 727	0.1
	Industriel	14	14	0.0	42 094	40 538	3.8
Total		41 361	41 851	(1.2)	168 885	169 936	(0.6)
2017	Résidentiel	38 737	38 746	(0.0)	66 994	67 098	(0.2)
	Commercial	3 196	3 239	(1.3)	65 025	61 572	5.6
	Industriel	14	14	0.0	41 953	41 274	1.6
Total		41 947	41 999	(0.1)	173 972	169 944	2.4
2018	Résidentiel	39 194	39 429	(0.6)	67 878	67 394	0.7
	Commercial	3 215	3 258	(1.3)	68 092	62 964	8.1
	Industriel	14	14	0.0	45 532	38 514	18.2
Total		42 423	42 701	(0.7)	181 502	168 871	7.5
2019	Résidentiel	39 537	39 996	(1.1)	69 161	67 386	2.6
	Commercial	3 243	3 256	(0.4)	75 537	70 331	7.4
	Industriel	14	14	0.0	46 636	40 047	16.4
Total		42 793	43 266	(1.1)	191 334	177 765	7.6

»

(Notre surlignement)

- (ii) « De l'avis de Gazifère, la conclusion de contrats avec les clients industriels demeure la meilleure approche pour établir la projection volumétrique. D'une part, le secteur industriel est difficilement prévisible et demeure tributaire de nombreux facteurs économiques. Les clients industriels ne sont pas à l'abri d'un ralentissement dans l'approvisionnement de leurs matières premières, d'un bris d'équipement ou encore d'une fermeture temporaire, facteurs qui auront une incidence importante sur leur consommation. D'autre part, le faible nombre de clients industriels accentue le risque d'écart puisqu'un changement auprès d'un seul client peut créer un écart important en fin d'année.

Par ailleurs, la méthodologie de calcul de la prévision volumétrique a récemment fait l'objet d'analyses. Gazifère réfère l'intervenant à la pièce GI-29, document 1, déposée dans le cadre du dossier R-4122-2020 afin d'obtenir un historique de l'écart entre les volumes prévus et les volumes réels de la clientèle industrielle pour la période de 2014 à 2019. En complément, Gazifère présente ci-dessous les données pour les années 2020 et 2021.

	Volumes réels normalisés (1000 m ³)	Volumes prévus normalisés (1000 m ³)	Écart (%)
2020	50 902	40 047	27,1%
2021	48 189	43 174	11,6%

Gazifère rappelle finalement que la tarification industrielle fait en sorte qu'une sous-estimation des volumes est compensée par le fait que le tarif industriel est largement fixe. Ainsi, dans le secteur industriel, un écart de volume plus important entre la prévision et le réel a un impact relatif sur les revenus de distribution, contrairement au secteur résidentiel. Ainsi, bien que recourir aux contrats soit une approche imparfaite, la manière dont le tarif est élaboré élimine le besoin d'obtenir une donnée plus précise, laquelle demeurera de toute manière imparfaite en raison de la volatilité de ce secteur d'activité [note de bas de page omise]. » (Nous soulignons; notre surlignement)

- (iii) Pour l'année 2022, au secteur industriel, Gazifère prévoyait des volumes de 46 766 1000 m³ (ligne 12, colonne 5) alors que la valeur réelle a été de 49 227 1000 m³ (ligne 12, colonne 2), pour une sous-estimation de 5,3 %.
- (iv) « (6) Le nombre de clients industriels a diminué d'un client. Ce client a fermé les portes en automne 2021. La consommation de la clientèle industrielle a augmenté de 8,7% entre la fermeture 2022 et la fermeture 2021. En 2022, la consommation de deux clients industriels a été plus importante qu'anticipée, ce qui explique l'écart entre les deux années. On constate également un écart de 13,4% entre la fermeture 2022 et la cause 2022. Gazifère s'appuie sur les contrats pour définir la projection de consommation associée aux clients industriels. » (Nous soulignons)

- (v) « En comparaison avec les données prévisionnelles (cause 2022), le nombre moyen de clients résidentiels est supérieur de 131 clients au réel. Cet écart résulte d'une addition de clients plus importante que prévue en 2022.

En comparaison avec l'année précédente (fermeture 2021), le nombre moyen de clients résidentiels de l'année 2022 a augmenté de 573 clients alors que l'augmentation nette prévue au budget était de 513 clients. L'écart résulte d'une addition de clients plus importante que prévue en 2022.

La consommation moyenne par client a augmenté de 1.4% entre la Fermeture 2021 et la Fermeture 2022 et a diminué de 2.3% entre la Cause tarifaire et la Fermeture 2022. Les volumes de la clientèle résidentielle pour l'année 2022 sont pour leur part inférieurs de 2.0% comparativement aux volumes prévus dans le cadre de la cause tarifaire et supérieurs de 2.9% comparativement à la Fermeture 2021. Bien que Gazifère n'effectue pas d'analyses détaillées des volumes, la variation de la consommation est sensible aux effets de la température. Ainsi, bien que Gazifère normalise les volumes afin d'isoler l'impact de la température, lorsque les écarts de température sont importants soit à la hausse ou à la baisse, il est possible que certains écarts subsistent. D'autres éléments comme le changement des habitudes de consommation de même que l'ajout ou le remplacement d'appareils peuvent influencer la consommation de la clientèle résidentielle. » (Nous soulignons)

- (vi) « En comparaison avec les données prévisionnelles (cause 2022), le nombre moyen de clients commerciaux est inférieur de 13 clients au réel.

En comparaison avec l'année précédente (fermeture 2021), le nombre moyen de clients commerciaux a augmenté de 39 clients.

Les volumes de la clientèle commerciale pour l'année 2022 ont augmenté de 5.7% comparativement à ceux prévus à la Cause 2022 et ont augmenté de 4.6% entre la Fermeture 2022 et la Fermeture 2021.

Quant à elle, la consommation moyenne par client a augmenté de 3.4% entre la Fermeture 2022 et la Fermeture 2021. Bien que Gazifère n'ait pas effectué d'analyses détaillées expliquant cette situation, cette augmentation de consommation par client est potentiellement attribuable aux effets du retour à une certaine normalité post-pandémie. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 5.1 Veuillez détailler le calcul des valeurs de 8,7 % et de 13,4 % apparaissant à la référence (iv).

Réponse 5.1 :

8.7% : écart de consommation moyenne par client entre la fermeture 2022 et la fermeture 2021 divisé par la consommation moyenne par client de la fermeture 2021, soit $(3\,786\,703\text{ m}^3 - 3\,484\,399\text{ m}^3) / 3\,484\,399\text{ m}^3$.

13.4% : écart de consommation moyenne par client entre la fermeture 2022 et la cause 2022 divisé par la consommation moyenne par client de la cause tarifaire 2022, soit $(3\,786\,703\text{ m}^3 - 3\,340\,421\text{ m}^3) / 3\,340\,421\text{ m}^3$.

- 5.2 L'ACEFO constate, à partir des références (i), (ii) et (iii) que la prévision des volumes du secteur industriel a été systématiquement sous-estimée au cours des neuf dernières années. Veuillez indiquer quelles améliorations Gazifère compte apporter à sa méthodologie de prévision afin d'atténuer ce biais systématique.

Réponse 5.2 :

Gazifère ne prévoit pas modifier sa méthode de prévision des volumes dans le secteur industriel, car l'utilisation des contrats constitue la base budgétaire la plus fiable. Par ailleurs, l'impact d'un écart de volume entre la prévision et le réel a un impact marginal considérant la structure des tarifs industriels, tel qu'expliqué à la réponse 5.3 de la présente demande de renseignements.

Par ailleurs, en phase 3, Gazifère présentera les conclusions de sa réflexion à l'égard de l'introduction d'un mécanisme de découplage des revenus.

- 5.3 Pour chacune des années 2020, 2021 et 2022, veuillez quantifier, chiffres à l'appui, l'« *impact relatif sur les revenus de distribution* » dont il est question à la référence (ii) et quantifier tout impact sur les dépenses de la sous-estimation de la prévision des volumes du secteur industriel.

Réponse 5.3 :

Gazifere's 2022 actual industrial volume is approximately 2,461 103m³ higher than the approved 2022 budget. This results in incremental delivery revenue of approximately \$78,000 based on the 2022 Distribution Only rates as approved in [D-2022-040](#).

The attached table provides support for the derivation of the \$78,000 which compares the 2022 budgeted volumes and delivery revenues compared to the 2022 actual volumes and delivery revenues. The impact on revenue variance is mainly driven by the Rate 1 Industrial customers, as their distribution unit rate is higher, while the impact on revenue variance of Rate 9 is immaterial even though Rate 9 volume variance is the most significant.

	2022 Budget				2022 Actual				2022 Variance			
	Volumes (10 ³ m ³)	Fixed Delivery Revenue (000\$)	Variable Delivery Revenue (000\$)	Total Delivery Revenue (1) (000\$)	Volumes (10 ³ m ³)	Fixed Delivery Revenue (000\$)	Variable Delivery Revenue (2) (000\$)	Total Delivery Revenue (000\$)	Volumes (10 ³ m ³)	Fixed Delivery Revenue (000\$)	Variable Delivery Revenue (000\$)	Total Delivery Revenue (000\$)
Rate 1 Industrial	3,198	2	261	263	3,992	2	326	328	794	0	65	65
Rate 4	3,774	26	137	163	3,657	26	133	159	(117)	0	(4)	(4)
Rate 5	18,303	191	329	519	18,138	191	326	517	(165)	0	(2)	(2)
Rate 9	21,491	166	205	372	23,440	166	225	391	1,949	0	20	20
Total Industrial	46,766	385	933	1,317	49,227	385	1,011	1,395	2,461	(0)	78	78

Note (1) Based on D-2022-040 Distribution Only Rates

(2) Rate 1 actual variable revenue (industrial customers) was derived by an average unit rate as a proxy. The average variable unit rate was calculated by taking the Rate 1 variable unit revenue from the 2022 budget divided by budgeted volumes: (\$262,000/3,198,000) = 8.19 cent/m³. The Company considers this to be an appropriate approach given the composition of actual volume by blocks of consumption for industrial customers within Rate 1 is not readily available.

The volume variance for the industrial sector has no impact on distribution network expenditures.

5.4 Relativement à la référence (iv), pour le client qui a fermé ses portes à l'automne 2021, veuillez indiquer la valeur de sa consommation qui était incluse dans la prévision de la Cause 2022.

Réponse 5.4 :

La prévision volumétrique de l'année 2022 pour le client qui a fermé ses portes à l'automne 2021 est de 349 289 m³.

5.5 Relativement à la référence (v), veuillez expliquer, par exemple par des paramètres économiques ou autres, la sous-estimation des données prévisionnelles (Cause 2022), du nombre moyen de clients résidentiels (supérieur de 131 clients au réel).

Réponse 5.5 :

Gazifère a branché plusieurs immeubles de type multilogement possédant uniquement un chauffe-eau sans réservoir dans chacune des unités, ce qui explique la forte croissance du nombre de clients résidentiels sans chauffage par rapport à la prévision. En effet, pour des raisons d'espace et de coûts, le recours au gaz naturel pour le chauffage de l'espace dans le secteur du multilogement est moins fréquent.

Gazifère avait prévu une addition de 49 clients résidentiels sans chauffage en 2022² alors qu'en tenant compte uniquement du projet de la phase 55, laquelle a été réalisée en partie en 2022, celle-ci a permis de connecter au gaz naturel 348 clients, considérés « sans chauffage »³.

À l'inverse, il est possible de constater une diminution du nombre de clients résidentiels avec chauffage par apport à la prévision. Conséquemment, de manière générale, les additions de clients, qui ont été plus élevées que prévu, se sont davantage produites dans la sous-catégorie « sans chauffage », lorsque l'on compare au budget.

- 5.6** Relativement à la référence (v), veuillez expliquer, par exemple par des paramètres économiques ou autres, la surestimation des données prévisionnelles de la consommation moyenne par client qui a diminué de 2,3% entre la Cause tarifaire et la Fermeture 2022.

Réponse 5.6 :

De l'avis de Gazifère, l'un des principaux facteurs économiques pouvant avoir une incidence sur la consommation d'énergie est la forte inflation connue en 2022, laquelle a engendré une augmentation subite du coût de la vie, incluant l'augmentation des taux d'intérêt hypothécaires et le prix des aliments, ce qui a pu influencer les clients à faire plus attention à leur consommation énergétique en réduisant de quelques degrés le chauffage, par exemple. D'autres raisons affectent les habitudes de consommation, par exemple la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et l'ajout ou le remplacement d'appareils, ce qui influence la consommation de la clientèle résidentielle. Il importe de souligner qu'une diminution de 2.3% de la consommation moyenne des clients résidentiels n'est pas significative et représente une diminution annuelle d'environ 40 m³.

De plus, tel qu'indiqué à la référence (v), la consommation moyenne en 2022 est légèrement supérieure à celle de 2021, alors que la consommation moyenne prévue au budget était comparable au réel des années 2019 et 2020. Gazifère constate donc une diminution de la consommation moyenne de la clientèle résidentielle depuis l'année 2021 lorsque l'on compare au budget.

Enfin, tel qu'indiqué à la réponse 5.5 de la présente demande de renseignements, il y a eu davantage d'ajouts de clients sans-chauffage que de clients avec chauffage en 2022, ce qui contribue également globalement à la diminution de la consommation moyenne.

² Requête 4122-2020, [B-0368](#), GI-71, document 1.1 page 1 de 1, colonne 4, ligne 1.

³ Requête 4231-2023, [B-0027](#), [GI-8](#), document 1.1, page 1 de 1, colonne 5, ligne 10.

- 5.7 Veuillez justifier de ne pas effectuer d'analyses détaillées des volumes du secteur résidentiel, tel que mentionné à la référence (v).

Réponse 5.7 :

Conformément aux décisions antérieures de la Régie, Gazifère présente une analyse qualitative des écarts reliés au nombre moyen de clients et aux volumes de ventes normalisés, pour chacune des catégories de clients, entre l'année de référence et l'année témoin projetée, ainsi qu'entre l'année de référence et l'année historique.

L'analyse qualitative présentée dans le présent dossier à la pièce [GI-2, document 1.2.1](#) présente le même niveau de détail que les analyses présentées notamment en 2021 et dont la Régie s'est déclarée satisfaite⁴.

Par ailleurs, en phase 3 du présent dossier, Gazifère présentera les conclusions de sa réflexion à l'égard de l'introduction d'un mécanisme de découplage des revenus.

- 5.8 Veuillez illustrer par un exemple chiffré et en faisant référence à la méthode de normalisation l'affirmation de la référence (v) selon laquelle, « *bien que Gazifère normalise les volumes afin d'isoler l'impact de la température, lorsque les écarts de température sont importants soit à la hausse ou à la baisse, il est possible que certains écarts subsistent* ».

Réponse 5.8 :

Cette affirmation provient d'un constat général observé lorsque la température de certains mois est plus extrême. En effet, la plupart du temps, les écarts budgétaires des volumes normalisés sont plus significatifs lorsque les températures d'un mois sont considérées comme « hors norme », principalement pendant les mois d'hiver les plus froids, mais l'impact demeure toutefois difficile à évaluer sans procéder à la réalisation d'une analyse complexe, laquelle n'est ni requise ni nécessaire dans un contexte où Gazifère présentera en phase 3 les conclusions de sa réflexion sur l'introduction d'un mécanisme de découplage des revenus.

- 5.9 Relativement à la référence (vi), veuillez expliquer, par exemple par des paramètres économiques ou autres, la hausse de 5,7% des volumes de la clientèle commerciale pour l'année 2022 comparativement à ceux prévus à la Cause 2022.

⁴ [D-2022-120, R-4199-2022, page 31, par. 114 à 116](#)

Réponse 5.9 :

De l'avis de Gazifère, la reprise économique postpandémie a eu un effet à la hausse sur la consommation des clients commerciaux. En effet, à la lumière des volumes présentés à la pièce GI-2, document 1.2.1, il appert que les volumes prévus en 2022 pour la clientèle commerciale étaient comparables aux volumes réels de 2021. Au réel 2022, les clients avec chauffage ont consommé environ 4M m³ de plus que prévus au budget, dont environ 0.6M m³ provient du plus gros client commercial avec chauffage. Le solde de l'augmentation est réparti sur l'ensemble des plus de 3 000 autres clients de cette catégorie.

- 5.10** Veuillez justifier de ne pas effectuer d'analyses détaillées des volumes du secteur commercial, tel que mentionné à la référence (vi).

Réponse 5.10:

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 5.7 de la présente demande de renseignements.